

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau, (506) 453-7142	Cours de formation de conducteur de motocyclette <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> Règlement 95-164
Droit actuel : Voir l'annexe Droit proposé : Voir l'annexe En vigueur : le 1 ^{er} avril 2015	Nouvelle prévision des recettes annuelles: 1 906 \$ Changement des recettes annuelles : 1 906 \$
Observations : Il n'y a aucun changement de droit, toutefois les recettes additionnelles prévues reflètent l'addition d'un cours de formation de conducteur de motocyclette. Les droits perçus serviraient à couvrir les frais liés à l'administration du programme.	

Annexe – Cours de formation de conducteur		
Droit ou licence	Droit actuel	Droit proposé
Demande de permis d'école de cours de conduite	150 \$	150 \$
Demande de renouvellement annuel de permis d'école de cours de conduite de motocyclette	76 \$	76 \$
Examen subséquent d'instructeur de conduite de motocyclette	25 \$	25 \$
Renouvellement d'un permis d'instructeur perdu ou endommagé	8 \$	8 \$
Demande de permis d'instructeur de conduite de motocyclettes	38 \$	38 \$
Droit annuel de renouvellement d'une demande de permis d'instructeur de conduite de motocyclettes	32 \$	32 \$